**28ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(6-17 novembre 2017)**

**Sri Lanka**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mercredi 15 novembre 2017 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président.

La France salue les engagements pris par Sri Lanka pour mettre en œuvre la résolution 30/1 adoptée par le CDH en septembre 2015 et l’encourage à accélérer la mise en place effective d’un processus de réconciliation nationale et de justice transitionnelle. La France note avec satisfaction les avancées récentes en matière de liberté d’expression.

La France se félicite de la ratification par Sri Lanka de la convention internationale contre les disparitions forcées et rappelle qu’il appartient aux autorités sri-lankaises d’inscrire rapidement, , la criminalisation des disparitions forcées dans le droit interne. La France se félicite de l’adoption de la loi portant création du Bureau des personnes disparues et encourage le gouvernement à le doter de tous les pouvoirs nécessaires à la manifestation de la vérité sur le sort des disparus.

La France souhaiterait adresser les recommandations suivantes à Sri Lanka :

* accéder à la demande des familles de victimes d’obtenir des informations sur les noms et lieux de détention des personnes emprisonnées ;
* garantir l’aboutissement des enquêtes en cours relatives aux exactions contre les populations civiles survenues pendant la guerre civile.
* faire en sorte que le dispositif de justice transitionnelle voit enfin le jour ;
* accélérer la restitution des terres confisquées par l’armée et mettre en place un système de compensation satisfaisant ;
* mettre en œuvre une réelle politique de défense et de promotion des droits des femmes./

Je vous remercie./.